
RAPPORT DE JURY

CONCOURS

AGENT DE MAITRISE

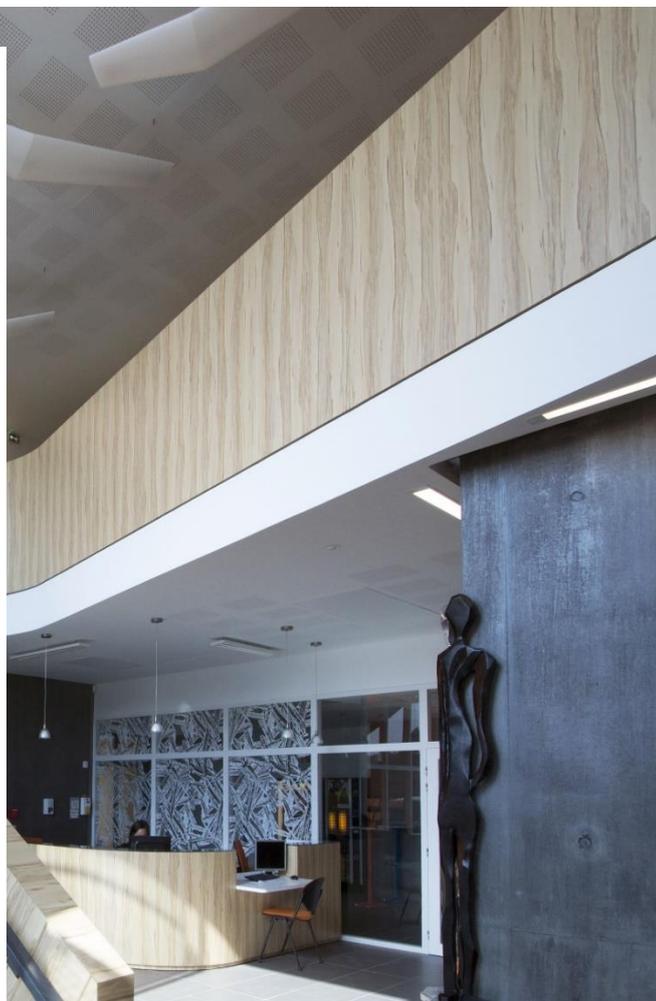
**Spécialité : Mécanique, électromécanique,
électronique, électrotechnique,**

SESSION 2023



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE
DU CALVADOS**

Tel : 02.31.15.50.20



• LE CONCOURS d'AGENT DE MAITRISE

Ce concours est programmé tous les 2 ans dans le cadre du calendrier national.

La session 2023 pour la spécialité **Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique**, a été ouverte pour l'ensemble des départements normands, par l'arrêté 2022/101 signé du Président du Centre de Gestion du Calvados le 6 juillet 2022.

Le nombre de postes à pourvoir est fixé comme suit :

- Concours Interne : **9 postes**
- Concours Externe : **6 postes**
- Concours 3^{ème} concours : **3 postes**

La période de retrait des dossiers était fixée du **6 septembre au 12 octobre 2022 inclus** et une clôture au **20 octobre 2022**.

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées le 26 Janvier 2023 au Centre de Congrès de Caen.

Pour rappel, nous avons eu un souci avec l'un des sujets remis aux candidats du concours interne et du 3^{ème} concours, jeudi (26 janvier), soit 34 candidats.

En effet, il manquait une documentation technique de 5 pages, sans laquelle une partie de l'épreuve ne pouvait être traitée.

Par conséquent, après échange avec la présidente du jury, avec notre vice-président en charge des concours et examens professionnels, nous ne voyons pas d'autre solution que d'annuler ladite épreuve et de convoquer à nouveau les candidats pour la réaliser le **6 mars 2023 au Centre de gestion du Calvados**.

Les épreuves d'admission ont eu lieu les 11 et 12 avril 2023 au Centre de Gestion du Calvados à Hérouville St Clair.

• Le jury

Le jury est composé de **6 membres répartis dans trois collèges égaux** (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées) dont un représentant de la CAP C correspondant au grade :

Mme Martine DELAUNAY	Conseillère municipale d'Amayé-Sur-Orne - Présidente du jury
M. Laurent MAYEUX	Maire de Manerbe – Suppléant de la présidente du jury
Mme Laure CHAMOIN	Personnalité qualifiée Catégorie B – Caen-La-Mer
M. Thierry BOSQUET	Personnalité qualifiée Catégorie B – Département du Calvados
M. Franck CORDIER	Fonctionnaire de catégorie B – Ports de Normandie – St Contest
M. Stéphane MAGLOIRE LA GREVE	Fonctionnaire de catégorie C - Membre de la CAP C – Honfleur

A été désignée examinatrice complémentaire : **Mme Audrey LECARDINAL**

Les personnes suivantes ont été désignées pour exercer aux côtés du jury les fonctions de correcteurs :

Jacky GODARD
Alain TEISSEDRÉ
Michel RABOTEAU
Franck CORDIER

Thierry BOSQUET
Jean-Luc LAULHÉ
Frédéric GILLES
François DIARD

Le jury s'est réuni le 30 janvier : En effet, il manquait une documentation technique de 5 pages pour le sujet de questionnaire, sans laquelle une partie de l'épreuve ne pouvait être traitée.

Par conséquent, le jury a décidé de l'annulation de ladite épreuve écrite des 3^{ème} concours et concours interne, pour la reprogrammer le 6 mars 2023 ; le jury s'est réuni ensuite le 24 mars 2023 pour se prononcer sur l'admissibilité des candidats et le 12 avril pour l'admission.

- **Les conditions d'admission à concourir**

Les modalités d'organisation du concours sont fixées par le décret N°2004 et 248 du 18 mars 2004 et le décret n° 88-556 du 6 mai 1988 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux, modifié par le décret n° 2001-874 du 20 septembre 2001. Vu également le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

Trois types d'accès à concourir :

En **EXTERNE**, il est ouvert sur épreuve, pour **20% au moins des postes à pourvoir**, aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau 3 (anciennement V) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

En **INTERNE**, il est ouvert, pour **60% au plus des postes à pourvoir**, aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale, intergouvernementale, en activité, en détachement, en congé parental.

Les candidats doivent justifier, **au 1er janvier de l'année du concours de trois années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C ou dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles**, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. **Le candidat doit également justifier être en activité à la clôture des inscriptions.**

En **3ème CONCOURS**, il est ouvert, pour **20% au plus des postes à pourvoir**, aux candidats justifiant, à la date de la 1ère épreuve, de l'exercice pendant une période de quatre ans au moins soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles dans le privé, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

- **Elaboration des sujets**

Les sujets étaient communs au Grand Ouest. Ils ont été conçus pour le cas pratique et le questionnaire par le CDG22 et les mathématiques par le CDG53.

Les épreuves du concours d'agent de maîtrise :

➤ **L'admissibilité**

Deux épreuves écrites d'admissibilité :

EXTERNE, INTERNE, 3^{ème} CONCOURS

- 1) Résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concours (durée : deux heures ; coefficient 3).

EXTERNE

2) Des problèmes d'application sur le programme de mathématiques (durée : deux heures ; Coeff. 2)

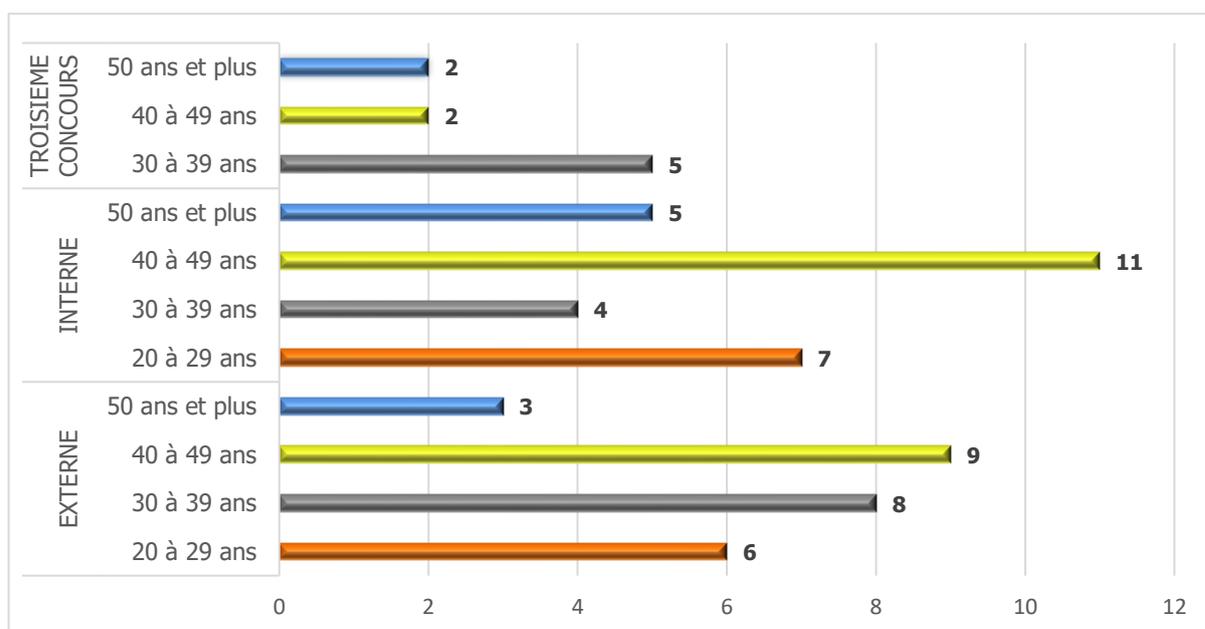
INTERNE, 3ème CONCOURS

2) Une épreuve consistant en vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante (2 heures – Coeff. 2).

- Les principales données statistiques :

Le profil des candidats admis à concourir :

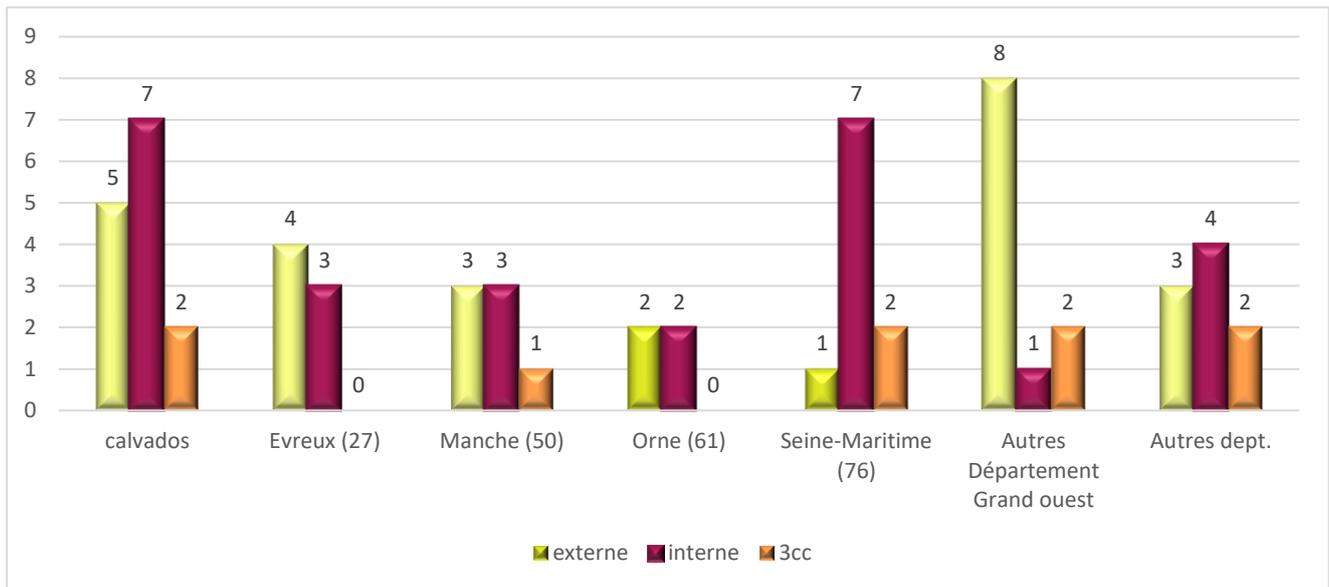
➤ Tranches d'âge



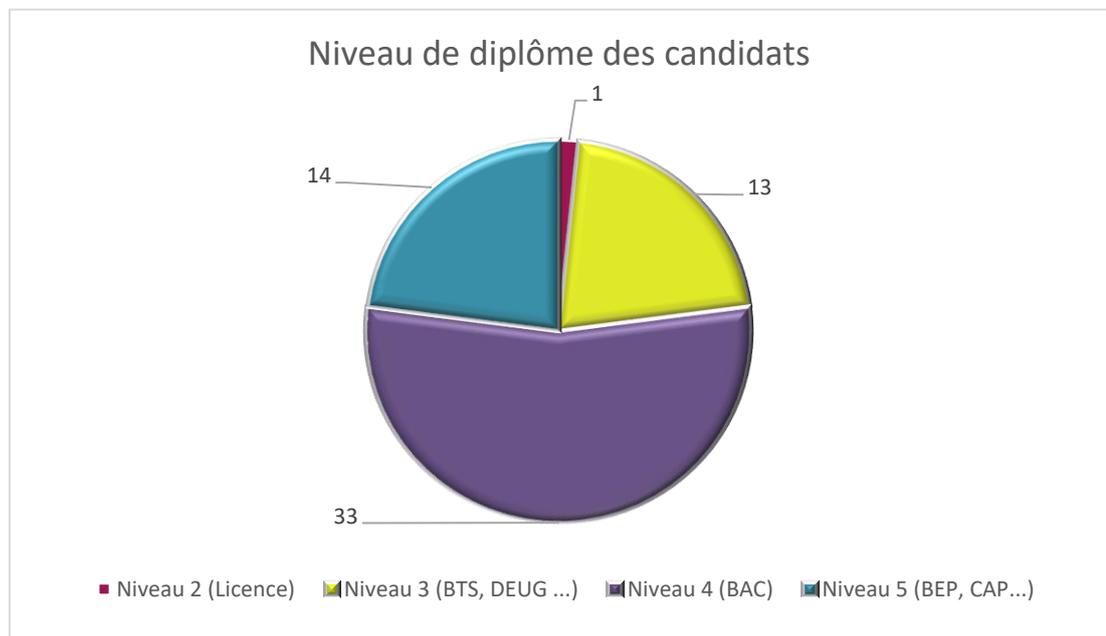
➤ Répartition Hommes / Femmes (Absence de femmes)

- Externe : 26 Hommes
- Interne : 27 Hommes
- 3CC : 9 Hommes

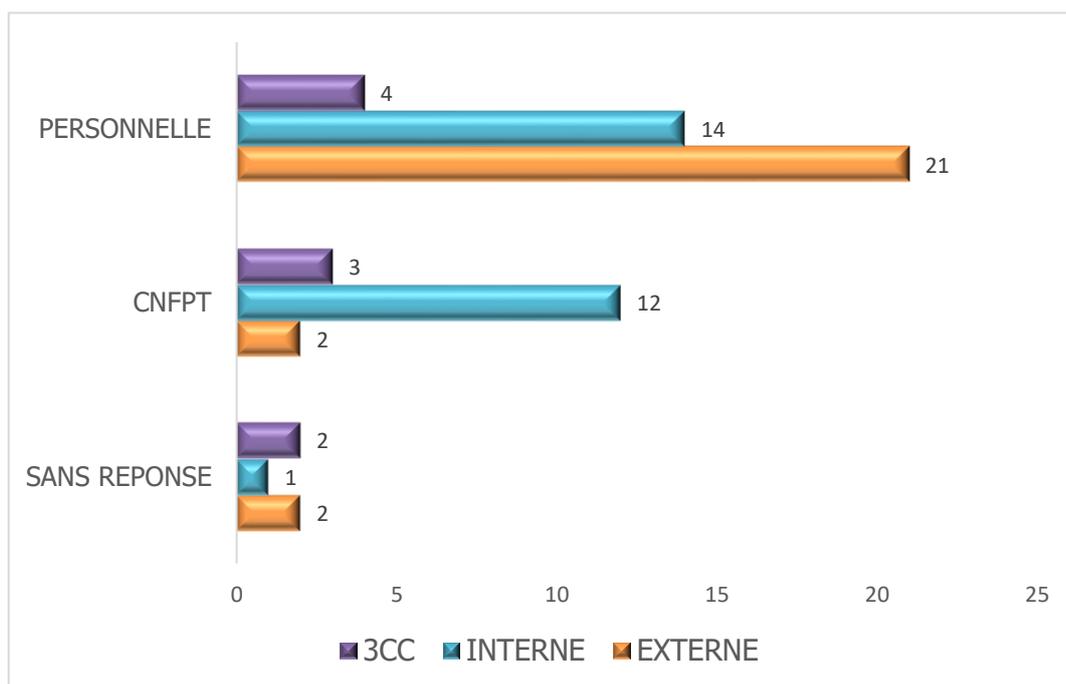
➤ Origines géographiques



➤ Diplômes des candidats externes



➤ La préparation au concours



• Quelques données chiffrées

➤ Résultats des candidats aux différentes épreuves :

ADMISSIBILITE			
EPREUVES	Moyenne	Note+ basse	Note + élevée
CONCOURS INTERNE			
Cas pratique	9.28	2.00	15.00
Questionnaire	7.75	0.00	14.75
CONCOURS EXTERNE			
Cas pratique	8.56	0.75	14.75
Mathématiques	13.46	7.75	16.50
3ème CONCOURS			
Cas pratique	9.39	5.50	14.00
Questionnaire	6.43	2.75	12.50

➤ Comparatif entre la session 2021 et 2023

concours	Postes	Admis à concourir	Présents	Présents en %	SEUILS RETENUS ADMISSIBILITE (PTS)	ADMISSIBLES
2021						
Interne	7	23	21	91.30	40pts (Moyenne : 8)	9
Externe	6	21	16	76.19	45 pts (Moyenne : 9)	8
2023						
Interne	9	27	27	100	45.25 PTS (Moyenne : 9.05)	12
Externe	6	26	24	92.31	51.50 PTS (Moyenne : 10.30)	16
3^{ème} CC	3	9	9	100	40.75 PTS (Moyenne : 8.15)	3

❖ Conclusion du jury lors de la réunion d'admissibilité :

Les membres du jury soulignent qu'une grande partie des candidats a eu des difficultés dans la gestion du temps sur les épreuves. Plusieurs copies présentent des questions non traitées. Certains candidats ont malheureusement des connaissances superficielles dans la spécialité. Dans l'ensemble, le niveau des candidats est assez faible.

➤ L'admission :

- **EN EXTERNE**

Entretien visant à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel dans lequel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances notamment en matière d'hygiène et de sécurité.

(durée : 15 minutes, coefficient 4)

➤ **INTERNE, 3^{ème} CONCOURS**

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois.

(durée : 15 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé, coefficient 4)

A noter, la présentation de 5 minutes au plus au concours interne / 3CC et pas au concours externe.

Quelques données chiffrées :

- Le profil des lauréats :

Répartition des lauréats Hommes :

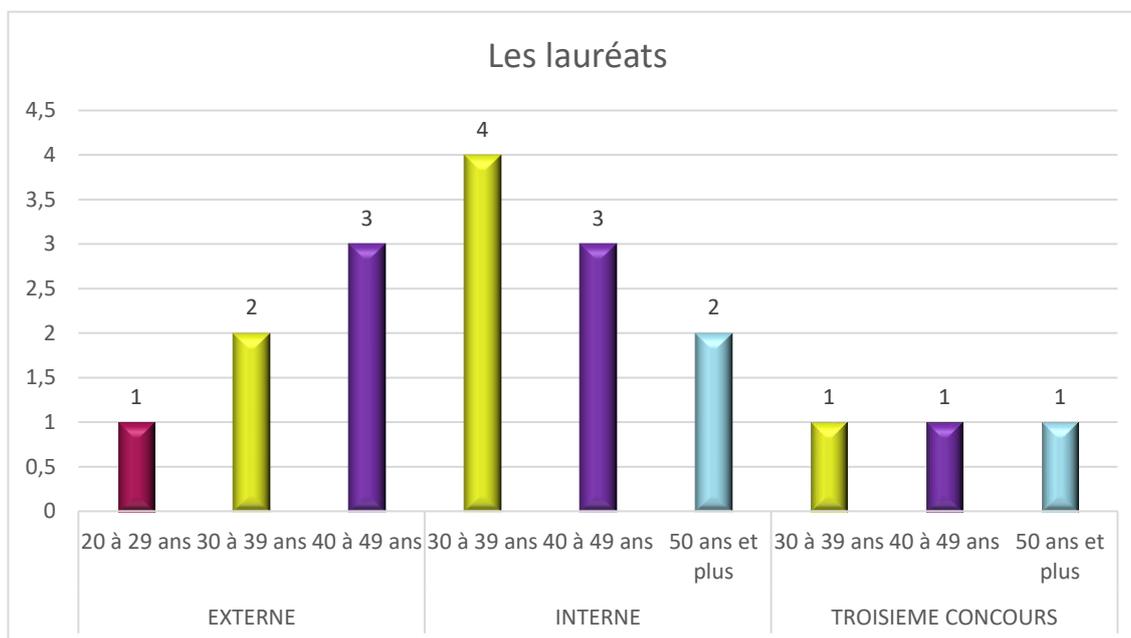
Externe : **6**

Interne : **9**

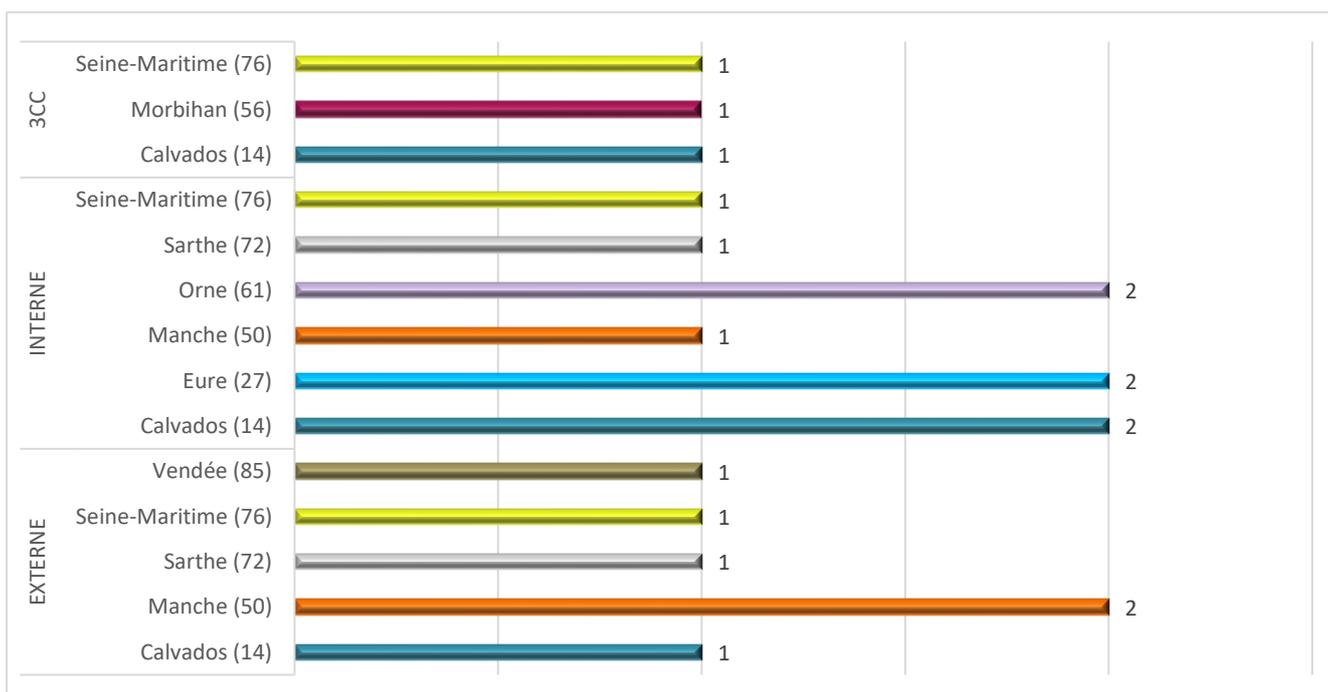
3cc : **3**

Les lauréats sont issus de la fonction publique territoriale.

- L'âge des lauréats :



- Origine géographique :



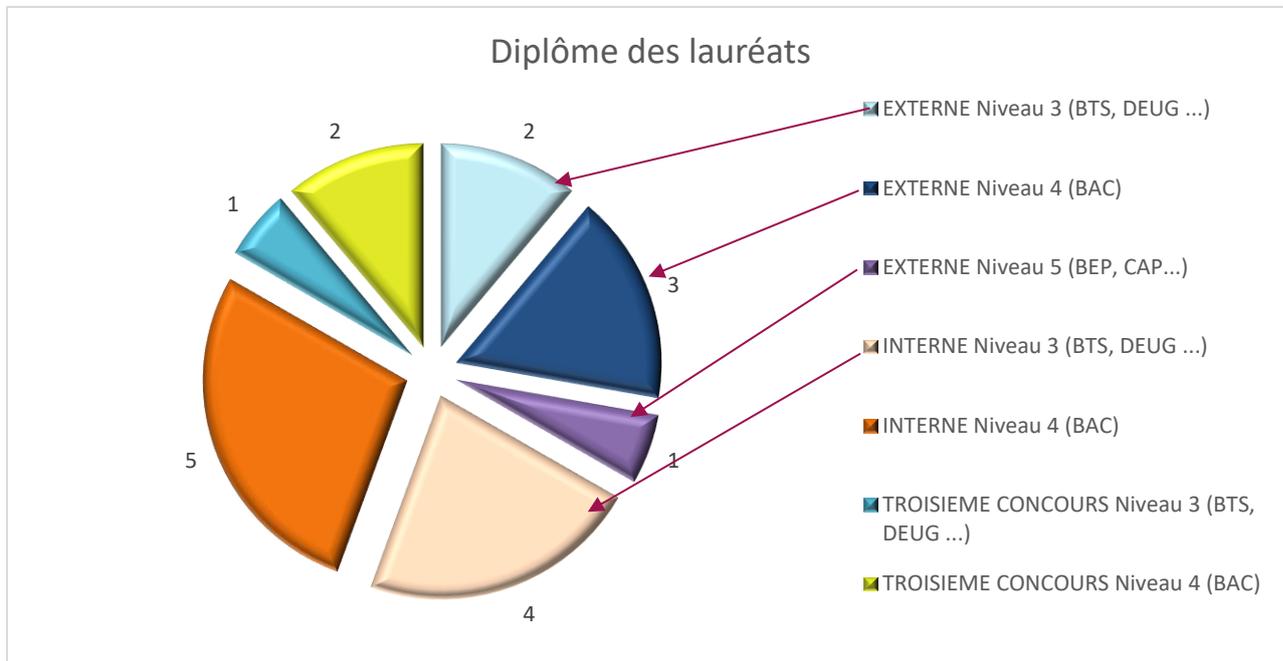
- Analyse des candidats préparés par le CNFPT :

En externe 2 candidats ont été préparés par le CNFPT **1 seul est admis au concours**

En interne 12 candidats ont été préparés par le CNFPT **4 ont été admis au concours**

En 3CC 3 candidats ont été préparés par le CNFPT **1 seul est admis au concours**

*Soit 17 candidats ont bénéficié de la préparation via le CNFPT, **6 de ces candidats ont été admis.***



- Les principales données statistiques des lauréats :

31 candidats ont été convoqués, 30 candidats se sont présentés (1 seul candidat absent en Interne)

18 Lauréats au concours d'agent de maîtrise dont **3** candidats en 3CC, **9** candidats en Interne et **6** candidats en Externe.

ANALYSE DES EPREUVES			
LAUREATS	Note Moyenne	Note + élevée	Note + basse
CONCOURS INTERNE			
Entretien	12.84	15.33	10.36
Questionnaire	10.60	14.75	6.50
Cas pratique	12.87	15.00	10.75
CONCOURS EXTERNE			
Entretien	10.89	13.47	8.31
Mathématiques	15.50	16.25	14.75
Cas pratique	11.62	14.75	8.50
3 CC			
Entretien	13.50	15.00	12.00
Questionnaire	9.50	12.50	6.50
Cas pratique	11.62	14.00	9.25

Conclusion du jury lors de la réunion d'admission :

Dans l'ensemble le Jury constate une vraie motivation des candidats, une bonne posture, malgré un certain stress.

La présentation (concours interne et 3^{ème} concours) s'apparente plus d'un déroulé de CV et de vie personnelle que d'une réelle mise en valeur de leur expérience professionnelle.

La préparation des candidats au concours est correcte, mais les membres du Jury regrettent toutefois des connaissances de l'environnement territorial le plus souvent insuffisantes.

Notamment pour les candidats au concours interne, les lacunes sont importantes (organisation et fonctionnement des instances de leur collectivité).

Il est noté également un manque de curiosité.

En termes de management et d'encadrement, certains candidats se démarquent par leur esprit participatif et directif, des réflexions pertinentes. Plusieurs d'entre eux exercent déjà les missions d'agent de maîtrise. Par opposition, d'autres candidats ne se projettent pas dans un poste d'encadrement.

Quelques conseils du jury :

- Préparer son concours aussi bien l'écrit que l'entretien avec le jury, ne rien négliger ;
- Connaître l'environnement territorial est primordial, savoir se situer dans cet environnement ;
- Apprendre à gérer son stress, son temps ;
- Prendre de la hauteur sur le métier, se projeter en tant qu'agent de maîtrise et encadrant, faire preuve de curiosité (environnement professionnel et actualité)

La Présidente du Jury



Martine DELAUNAY